

Économie et société numériques



Le marché unique numérique de l'UE vise à offrir des possibilités aux personnes et aux entreprises et à renforcer la position de l'Europe en tant que leader mondial de l'économie numérique.

L'UE continue de supprimer les obstacles qui empêchent les citoyens, les gouvernements et les entreprises de tirer pleinement parti de l'internet. Les solutions vont de la suppression du «blocage géographique» et des frais d'itinérance pour les téléphones mobiles à l'amélioration de l'accès à l'internet ou des compétences numériques, en passant par les nouvelles règles de portabilité permettant aux citoyens d'accéder en ligne, comme ils le font à la maison, à leur abonnement à la télévision, aux jeux et à la musique lors de leurs déplacements dans l'UE.

Ce que fait l'Union européenne

Le **marché unique numérique** améliorera le commerce électronique et la livraison de colis, supprimera le blocage géographique et contribuera à la révision de la taxe sur la valeur ajoutée. Il améliorera l'environnement des entreprises en réformant la politique des télécommunications et des médias, en réexaminant les règles qui régissent le comportement des plateformes en ligne et en garantissant la sécurité et la sûreté du monde virtuel. Le marché unique numérique contribuera également à stimuler l'économie en assurant la libre circulation des données non personnelles, en investissant dans les compétences numériques et en offrant un meilleur accès aux services publics en ligne. Les particuliers et les entreprises pourront faire des affaires en ligne, innover et interagir légalement, en toute sécurité et à un prix abordable, ce qui leur facilitera la vie. La réalisation du marché unique numérique pourrait contribuer à hauteur de **centaines de milliards d'euros** par an à l'économie de l'UE et créer des centaines de milliers d'emplois.

La Commission européenne a élaboré la plupart des propositions législatives qu'elle avait annoncées dans sa

stratégie pour le marché unique numérique en 2015. L'accent est désormais mis sur la concrétisation des propositions en faveur des citoyens de l'UE. Voici quelques-unes des mesures qui ont déjà été prises.

- Les **frais d'itinérance ont pris fin** en juin 2017, de sorte que les citoyens peuvent utiliser leurs appareils mobiles lorsqu'ils voyagent dans l'UE, en payant les mêmes prix que chez eux.
- Depuis mai 2018, les citoyens et les entreprises bénéficient de nouvelles règles européennes strictes en matière de **protection des données à caractère personnel**.

- La Commission entend fournir aux citoyens la **meilleure connexion internet possible**, tandis que l'**initiative WiFi4EU** soutient l'installation de points d'accès Wi-Fi publics gratuits dans les communautés locales de toute l'UE.
- La Commission a proposé de nouveaux outils pour aider à défendre les particuliers et les entreprises **contre les cyberattaques**, tout en renforçant son agence pour la cybersécurité et, en 2018, un centre de compétence en cybersécurité.
- Nouvelles initiatives proposées dans les domaines de la santé en ligne, de la désinformation, de la transparence des plateformes en ligne, de l'intelligence artificielle, des supercalculateurs, de la 5G et de la chaîne de blocs, ainsi qu'une stratégie numérique pour les Balkans occidentaux.
- Pour que l'UE reste à l'avant-garde de la transformation numérique, la Commission propose d'investir 9,2 milliards d'euros dans les programmes Europe numérique et Europe créative.



Pour plus d'informations: <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en>



facebook.com/DigitalSingleMarket



@DSMeu

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-93993-8	doi:10.2775/12466	NA-04-18-795-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94013-2	doi:10.2775/798126	NA-04-18-795-FR-N